



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**OLIVIER DUSSOPT
CAROLE GRANDJEAN**

Les Ministres

Paris, le **20 DEC. 2023**

Nos Réf. : D-23-026557 OD/AP

Madame la Vice-Présidente,

Prévue à l'article 28 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, l'expérimentation permettant de conclure un contrat de professionnalisation afin d'acquérir des compétences définies par l'employeur et l'opérateur de compétences est prévue pour se terminer le 28 décembre prochain.

Je tiens à vous remercier tout particulièrement pour votre engagement et celui de vos équipes, important, aux côtés des branches professionnelles et des entreprises, pour le déploiement de cette expérimentation, dont les résultats démontrent la pertinence comme l'efficacité.

Depuis 2018, ce sont ainsi près de 20 500 contrats expérimentaux qui ont pu être conclus avec votre soutien, dans près de 3 500 entreprises. Au-delà du succès quantitatif, cette expérimentation a pleinement atteint ses objectifs, en réduisant significativement la durée de formation, pour la rendre plus attractive tant pour les jeunes que les adultes éloignés de l'emploi, inscrits en tant que demandeurs d'emploi ou bénéficiaires des minima sociaux.

Avec un taux d'accès à l'emploi durable de plus de 70 % dans les 6 mois suivant la fin du contrat, dont plus de la moitié en CDI, le contrat de professionnalisation expérimental est également un levier efficace d'insertion, et un outil désormais pleinement assimilé par les branches professionnelles et les entreprises dans leurs stratégies de recrutement.

Ainsi, afin de ne pas les priver de cette solution et de maintenir nos capacités d'insertion dans l'emploi durable des personnes les plus éloignées de l'emploi, le temps des discussions sur le document d'orientation, je vous informe que j'ai décidé avec Carole Grandjean de reconduire l'expérimentation pour une année. Je vous invite à poursuivre la promotion, le traitement et le financement de ces contrats, dans les exactes conditions établies par le décret n° 2018-1263 du 26 décembre 2018 pris en application de l'article 28 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, au-delà du 28 décembre 2023 et jusqu'au 31 décembre 2024.

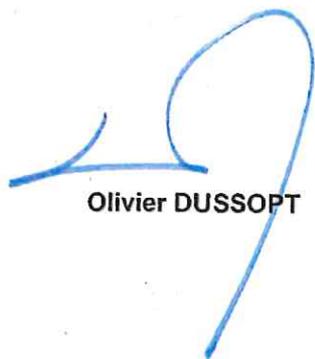
.../...

Madame Laure VIAL
Vice-Présidente de Constructys
32 rue René Boulanger – CS 60033
75483 PARIS cedex 10

Tel 01 40 56 60 00
127 rue de Grenelle - 75350 PARIS 07 SP

Les services de nos deux cabinets sont à votre disposition pour vous appuyer dans la mise en œuvre de cette prolongation.

Nous vous prions d'agr er, Madame la Vice-Pr sidente, l'expression de notre consid ration distingu e.



Olivier DUSOPT



Carole GRANDJEAN